Situation des écoles d'accueil dans les régions de Tillabéri et de Tahoua

Mai 2024 | Niger

Contexte

Le secteur de l'éducation comme de nombreux autres secteurs indispensables pour le développement du Niger subit les effets de la crise humanitaire qui sévit dans plusieurs zones du pays, notamment dans les régions de Tahoua et Tillabéri situées dans la zone des trois frontières (Burkina Faso, Niger, Mali). Au-delà de la destruction des infrastructures et du matériel, les incursions des groupes armés non étatiques (GANEs) et les menaces à l'égard des populations et du corps enseignant plus spécifiquement provoquent la fermeture d'écoles, l'absence d'enseignants pour dispenser les cours et la déscolarisation de nombreux élèves notamment les écoliers (cycle primaire). Selon le cluster Éducation, la seule région de Tillabéri comptabilisait plus de 883 établissements scolaires (dont l'enseignement professionnel) fermés en avril 2024 et impactant environ 71 085 élèves dont 66 651 apprenants du primaire¹.

Les écoles d'accueil qui reçoivent les élèves déplacés internes (PDI) et/ou des réfugiés jouent un rôle central dans la stratégie du ministère de l'Éducation nationale afin de garantir un accès à l'éducation aux populations en âge d'aller à l'école malgré la fermeture des écoles dans de nombreuses localités et l'afflux des populations déplacées très souvent pour des raisons sécuritaires. Une première évaluation générale de l'accès à l'éducation et de la protection de l'enfance dans les centres de regroupement du pays avait été réalisée en 2022 par le global cluster Éducation conjointement avec le domaine de responsabilité global pour la protection de l'enfance dans le cadre du JENA (Joint Education Needs Assessment)². Au-delà du renforcement de la qualité des infrastructures, la mise à disposition, par le ministère en charge de l'éducation, de plus d'enseignants dans ces établissements, ainsi que l'opérationnalisation des cantines scolaires avait été identifiée comme des priorités majeures pour maintenir les enfants dans le système scolaire. En ce qui concerne la protection de l'enfance, les conclusions ressorties de l'évaluation ont mis en avant la nécessité de mettre en place des programmes éducatifs, de sensibilisation et de prévention sur les violences, abus sexuels, l'intimidation ou encore la discrimination. Le rapport suggérait également la formation des parents sur les méthodes d'éducations positives.

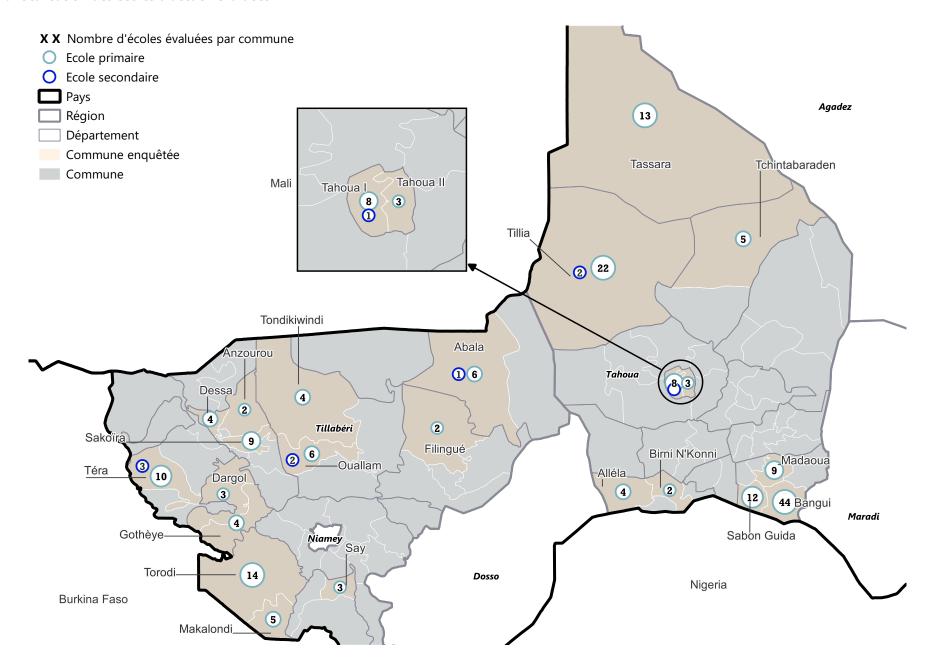
En ce sens, REACH dans le cadre de son projet de recherche sur le suivi de la situation humanitaire (HSM)³ et en collaboration avec le cluster Éducation et le domaine de responsabilité de la protection de l'enfance (DdRPE) a conduit une évaluation thématique sur les écoles d'accueil dans les régions de Tahoua et de Tillabéri. L'objectif de la recherche étant de décrire le profil des élèves et enseignants fréquentant ces écoles d'accueil, de comprendre l'offre de services éducatifs, la présence des cantines scolaires, la fonctionnalité et qualité des infrastructures en eau, hygiène et assainissement (EHA) et les barrières d'accès à l'éducation.

Messages clés

- 15% des écoles d'accueil évaluées à Tillabéri (6% à Tahoua) avaient été fermés de manière temporaire lors de cette année scolaire et pour une durée moyenne de 14 jours.
- L'abandon scolaire (au moins un enfant avait quitté définitivement l'école) lors de cette année scolaire 2023-2024 était mentionnée dans 60% des écoles d'accueil.
- La présence de cantine scolaire, mentionnée dans 22% des établissements évalués aurait selon les acteurs de la protection et comme déjà rapporté lors du JENA 2022, un impact positif sur la scolarisation des élèves.
- Selon les informations fournies par les informateurs clés (IC), les élèves déplacés (réfugiés et PDI) représentaient 28% de la population inscrite dans les écoles d'accueil enquêtées.
- Une distribution paritaire des effectifs, entre les garçons et les filles, était majoritairement rapportée dans les établissements avec un ratio G/F de 1,07.
- Dans 46% des écoles d'accueil, les élèves déplacés devaient également payer les frais de COGES (comités de gestion des établissements scolaires dont le montant moyen annuel était compris entre 760 F CFA (Tahoua) et 810 F CFA (Tillabéri).
- Environ 90% des salles de classe étaient fonctionnelles permettant ainsi d'accueillir une moyenne de 53 élèves par classe.
- 46% des écoles d'accueil ne bénéficiaient pas d'un accès direct à l'eau potable au sein de l'établissement.
- La pratique de la défécation à l'air libre par les élèves ou le personnel enseignant était rapportée dans respectivement 48% et 33% des écoles d'accueil de Tahoua et Tillabéri.
- 76% des écoles d'accueil ne disposaient pas de clôture autour de l'établissement.
- Les risques de dangers et de blessures (accidents, blessures involontaires, etc.) étaient majoritairement mentionnés par les IC comme les principaux risques de protection auxquels pouvaient être confrontés les élèves notamment sur le chemin de l'école.



Carte 1. Localisation des écoles d'accueil évaluées





Méthodologie

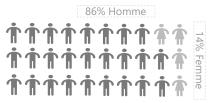
Une méthodologie de collecte de données mixtes (quantitatif et qualitatif) a été employée dans le cadre de cette évaluation thématique. Avec l'appui des directions régionales de l'éducation de Tillabéri et de Tahoua, les entretiens ont été réalisés entre le 25 avril et 03 mai 2024 auprès des responsables des écoles d'accueil, représentants (enquêtes-écoles) ayant une connaissance approfondie de leur établissement. 203 écoles d'accueil dans les régions de Tahoua (125) et Tillabéri (78) ont été évaluées. Le questionnaire portait sur l'année scolaire 2023-2024. En raison de restrictions d'accès à certaines localités dans les deux régions, la très grande majorité des entretiens ont été réalisés à distance, via appel téléphonique lorsque la couverture réseau le permettait.

En complément de cette approche quantitative, quelques entretiens semi-structurés (n=10) ont été également organisés avec des IC ayant le statut de travailleurs sociaux et spécialistes de la protection de l'enfance notamment dans les chefs-lieux de région de Tillabéri et de Tahoua. Ces IC ont été identifiés avec l'aide du DdRPE. L'objectif était de questionner les pratiques autour de la protection de l'enfance et d'avoir davantage d'indications, avis sur des thématiques soulevées avec les responsables d'établissements lors des enquêtes-écoles. Lien vers les termes de référence

Profil des IC (enquêtes-écoles)

203

écoles d'accueil ont été évaluées (1 IC par établissement) pour un total respectif de 194 et 9 écoles dans les cycles primaires et secondaires % d'établissements selon le sexe de l'IC



% d'établissements selon le statut de l'IC

Âge moyen des IC



90% Directeur de l'établissement1% Enseignant, autres

9% Salarié

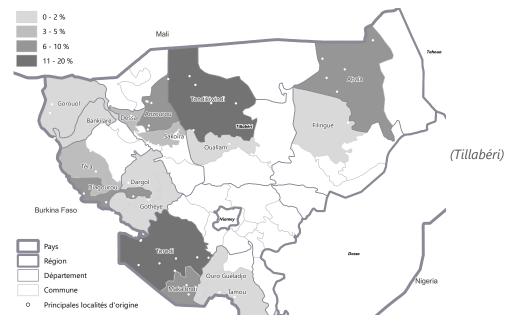
43 ans

†† Profil des élèves

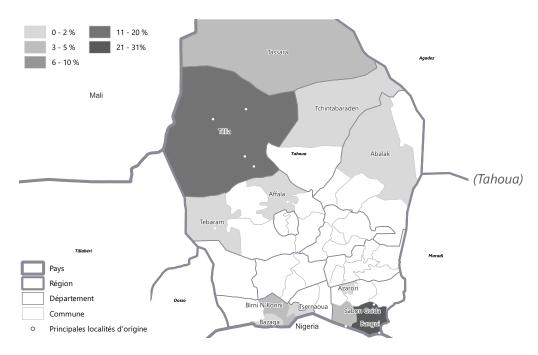


La population en âge d'aller à l'école appartenant à une communauté déplacée (PDI ou réfugié) représentait environ 2-3 élèves sur 10 par établissement, soit environ 28% de l'ensemble des élèves inscrits (23% Tahoua, 32% Tillabéri). L'appréciation et la composition de ces groupes au sein des établissements étaient cependant différentes selon les régions. Les élèves réfugiés, en comparaison avec les PDI étaient davantage représentés dans la région de Tahoua avec en moyenne 1,6 élèves réfugiés pour 1 élève PDI alors que la tendance s'inversait dans la région de Tillabéri et de manière plus prononcée (2,7 élèves PDIs pour 1 élève réfugié).

Carte 2. % d'établissements où la commune est mentionnnée comme principale origine de la majorité des élèves déplacés

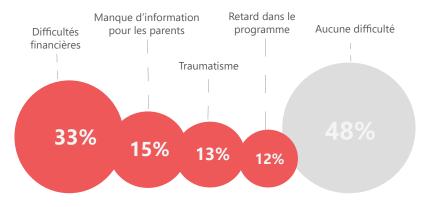






Ce constat serait en lien avec la dynamique de déplacement⁴ et sécuritaire qui prévaut dans les deux régions. Un autre facteur explicatif ressorti de l'observation des équipes REACH de Tahoua était la proximité entre de nombreuses écoles primaires et les sites de déplacés et/ou de réfugiés. Lors de la collecte des données, un grand nombre d' ICs ont identifié plusieurs localités des communes de Torodi, Tondikiwindi ou encore Anzourou dans la région de Tillabéri comme les principales zones d'origines de la majorité des élèves déplacées et de leurs familles. En ce qui concerne la région de Tahoua, les localités d'origines des élèves étaient principalement situées dans les communes de Tillia, Banqui et au Nigéria (pays voisin).

% d'établissements par principales difficultés d'intégration des enfants déplacés (n=189) (Question à choix multiple)



Les entretiens avec les acteurs de la protection soulignaient l'absence d'attitudes discriminatoires, une atmosphère de vivre ensemble, de relations positives entre les élèves déplacés et non déplacés. Un constat qui est également ressorti lors de l'enquête-école où la quasi-moitié des IC interrogés (48%) mentionnaient l'absence de difficulté particulière liée à l'intégration des élèves déplacés. Malgré ces bonnes relations apparentes, il existerait tout de même des cas mineurs de violence et d'harcèlement entre les élèves. Les discussions avec les acteurs de la protection font ressortir la difficulté pour certains enfants PDI à s'intégrer et à faire confiance aux enseignants et à la communauté. Le processus d'intégration de ces enfants peut prendre du temps et selon ces acteurs, des efforts sont faits pour sensibiliser les enfants issus de la communauté hôte et les enseignants à accepter plus facilement les élèves déplacés. Le manque d'argent et les difficultés financières étaient rencontrés par les élèves déplacés et leurs familles dans près d'un 1/3 des établissements. Cette dernière, également mise en avant par les IC spécialistes de la protection de l'enfance aurait une incidence directe sur la déscolarisation.

% d'établissements par principales mesures d'accompagnements, mesures d'adaptations mise en place pour faciliter l'intégration des élèves déplacés (n=189) (Question à choix multiple)

1. Distribution de kits scolaires	34%	
2. Réorganisation du planning	33%	
3. Recrutement, formation d'enseignants	27%	
4. Aucune mesure	34%	

Parité filles/garçons

En ce qui concerne la question de la parité, les résultats de l'évaluation montrent une assez bonne répartition des filles et des garçons dans les établissements avec un ratio de 1,07 (un peu plus de 1 garçon pour 1 fille). Cette tendance à la parité entre les élèves au sein des établissements avait déjà été mise en avant dans le JENA². Une affirmation qui était un peu plus nuancée si l'on considère une approche régionale pour laquelle il a été rapporté une proportion légèrement plus élevée de garçons inscrits (notamment au primaire) à Tahoua.





(4) Handicap

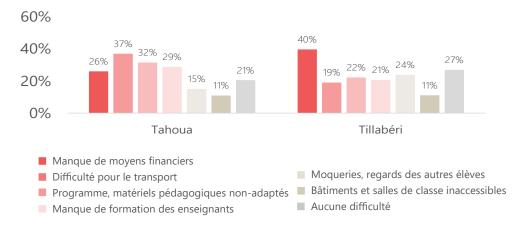
Nombre total d'élèves en situation de handicap

Garçons: Garçons: 266 267 Filles: 250 Filles: 216 Tillabéri Tahoua

Les caractéristiques et la question du handicap en milieu scolaire sont des aspects difficilement rapporté et mesuré au Niger et dans les pays d'Afrique subsaharienne plus largement. Selon les IC, c'est un total de 517 et 482 élèves, dont 53% de garçons, qui était mentionné dans les écoles d'accueil de Tahoua et Tillabéri comme étant en situation de handicap⁵ (n=133). Ce total représentait 1,4% de l'ensemble des élèves inscrits dans ces structures éducatives et sans distinction majeure entre les deux régions. Une proportion qui confirme la tendance déjà observée lors du JENA avec également 1% d'élèves en situation de handicap dans les centres de regroupement évalués². Les multiples difficultés de ces élèves recensés par les IC et documentés dans le cadre de plusieurs études⁶ illustrent encore une fois les problématiques qui accompagnent la mise en place d'une éducation inclusive en Afrique de l'ouest en particulier dans les contextes d'urgence. Parmi celles-ci, le manque de formation des enseignants face aux situations de handicap notamment pour la détection des cas pourrait contribuer à encourager la scolarisation des élèves « bien portants » au détriment de ceux ayant un handicap physique ou moteur dont la prise en charge est complexe.

% d'établissements selon les principales difficultés des élèves en situation de handicap (n=133)

(Question à choix multiple)





soit (1.3 \$7) était le montant annuel moyen versé pour les frais de COGES par les familles pour la scolarisation de chaque enfant

(760 F CFA à Tahoua, 810 F CFA à Tillabéri)



Tahoua Tillabéri

% d'établissements où les élèves déplacés doivent payer des frais de COGES et/ou des frais annexes (n=189)

Dans respectivement 46% des écoles d'accueil évaluées, les élèves déplacées devaient également, au même titre que les autres élèves (populations non déplacées), s'acquitter des frais de COGES (parfois financé par les ONG). Une pratique non recommandée par le Ministère de l'Education mais qui est parfois rapportée sur le terrain. Les difficultés de mobilisation de ressources financières sont généralement avancées par certains acteurs de l'éducation pour expliquer ce phénomène. Des contraintes financières qui peuvent désinciter à la scolarisation et s'avérer problématique au regard du caractère déjà vulnérable et fragile de cette communauté comme l'on également rappeler certains acteurs de la protection interrogés. En complément des frais de COGES, certains IC ont rapporté l'existence de frais annexes au sein de leurs établissements (n=5). Ces frais, d'un montant moyen de 800 F CFA, étaient selon les IC des établissements concernés, généralement destinés à la construction, réhabilitation de salles de classe, l'achat de matériel pédagogique, l'alimentation scolaire ou pour l'administration générale. Les frais de COGES (ou annexes), le coût du matériel mis en avant par les ménages et parents d'élèves comme l'une des principales barrières à la scolarisation dans les écoles formelles lors de l'évaluation multisectorielle des besoins (MSNA)⁸ était rapporté dans un unique établissement évalué à Tillabéri.

% d'établissements dans l'incapacité d'inscrire certains enfants



% d'établissements dans l'incapacité d'inscrire certains enfants, par principales raisons (n=53)(Question à choix multiple)

1. Faible capacité, manque de classe

2. Insuffisance, absence d'enseignants

3. Absence de documents administratifs 11%



La grande majorité des réponses fournies par les IC de ces établissements mettaient également en avant une incapacité à orienter vers l'assistance ou dans un autre établissement, les enfants qui ne pouvaient pas être inscrits (n=43). Seulement 19% de l'ensemble des établissements où ces cas d'élèves non inscrits étaient rapportés, avait pu orienter les enfants et leurs familles vers de l'assistance ou directement dans un autre établissement. Une moyenne de 29 élèves par établissement avait ainsi pu être réorientée.



% d'établissements où un ou plusieurs élèves inscrit(e)s ont quitté l'école en cours d'année scolaire



% d'établissements par principales raisons de l'abandon scolaire (n=122)

(Question à choix multiple)

1. L'éducation n'est pas prioritaire	63 %	
2. Absence de cantine scolaire	24%	
3. Travail rénuméré	20%	
4. Travail à l'extérieur de la maison	20%	

5. Travail domestique 20

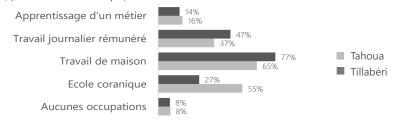
Les résultats de l'évaluation indiquent que les raisons explicatives de l'abandon scolaire étaient assez similaires entre les écoles d'accueil des deux régions. L'absence d'intérêt et d'importance accordée à l'éducation par les parents était le principal facteur explicatif, suivi de l'absence de cantines scolaires et la nécessité d'accomplir des travaux domestiques ou rémunérés qui entravaient également la scolarisation des enfants. Les élèves déplacés seraient ainsi, selon certains spécialistes de la protection de l'enfance, plus susceptible d'abandonner l'école, en raison de la précarité économique et de la nécessité de travailler afin subvenir aux besoins de la famille.

L'effet de la situation sécuritaire sur les déplacements des enfants vers l'établissement (insécurité sur le chemin de l'école) a également été mentionné dans 9 établissements, dont 6, dans la région de Tillabéri. Enfin, en ce qui concerne la déscolarisation des filles plus spécifiquement, le mariage précoce a été mentionné dans 22 écoles d'accueil évaluées, dont 4 des 9 écoles du secondaire montrant le poids et l'incidence de cette pratique sur le parcours scolaire des filles notamment au collège. De plus, selon quelques acteurs de protection interrogés, l'absence de stratégies de gestion intégrées de l'hygiène au sein des établissements contraint certaines filles à l'abandon, car n'ayant pas de moyens financiers pour acheter des kits d'hygiène.

« Je vais toujours me prononcer sur ma zone. À l'école primaire, les filles fréquentent plus que les garçons. Les garçons abandonnent plus facilement les écoles. Mais la tendance change à partir du CM2 et la classe de 6e au collège où ceux sont les filles qui abandonnent le plus, parce qu'elles sont généralement données en mariage à partir du collège. » - (Extrait d'un entretien avec un responsable d'une structure en charge de la protection de l'enfance et des violences basées sur le genre, Tillabéri)

% d'établissements selon les principales occupations des enfants lorsqu'ils ne fréquentent pas les établissements scolaires

(Question à choix multiple)



0% 20% 40% 60% 80% 100%

Les discussions avec les IC spécialistes de protection mentionnaient l'existence de divers mécanismes de lutte contre l'abandon scolaire. Les comités de gestion qui font le lien avec les parents pour résoudre les problèmes empêchant les enfants d'aller à l'école, les registres pour suivre les absences et les programmes de sensibilisation avec la communauté. Certaines ONGs offriraient également des activités génératrices de revenus (AGR) et une assistance alimentaire pour aider les familles à envoyer leurs enfants à l'école. Les cantines scolaires et la mise en place de club d'écoute sont également utilisées pour lutter contre ce phénomène. Les campagnes de sensibilisation à tous les niveaux notamment auprès des parents et enseignants sont, selon les IC, essentielles pour lutter contre ce phénomène.

« Le premier mécanisme c'est le système traditionnel mis en place ici à travers les comités de gestion. Le directeur va convoquer les parents à travers le comité de gestion et ils vont essayer de voir le problème ou la problématique qui empêche l'enfant de venir à l'école. Si c'est une problématique simple par exemple l'enfant n'a pas les moyens, il ne vient pas à l'école, on saisit les enseignants, là ils sont informés. La direction de la protection de l'enfance a une ligne sociale et sur cette ligne sociale là, on satisfait les petits besoins de l'enfant, il reprend le chemin de l'école. » - (Extrait d'un entretien avec un responsable de l'éducation, Tillabéri).

0.

Fermeture temporaire des écoles

% d'établissements ayant eu au moins une fermeture temporaire au cours de l'année scolaire



Durée moyenne de fermeture (n=20)

 14_{jours}

% d'établissements par principales raisons de fermeture (n=20)

(Question à choix multiple)

1. Raisons sécuritaires 85%

2. Crainte d'une attaque 50%

3. Grève des élèves, enseignants 15%



Infrastructures générales

1375 salles de classe (625 Tahoua, 750 Tillabéri) ≈7-8 salles de classe / établissement dont 90% fonctionnelles9

Primaire:

Secondaire:

47

53 élèves / salle de classe

(Nombre moyen)

Primaire: 57 Secondaire:

> **Tahoua** Tillabéri

Avec une approche régionale, on comptabilisait en moyenne 57 et 46 élèves par salle de classe (primaire + secondaire) à Tahoua et Tillabéri. À titre de comparaison, les résultats du JENA mettaient en avant un ratio assez similaire de 49 élèves par classe dans les centres de regroupement évalués au sein des 4 régions d'intérêt². Un total de 7 écoles d'accueil dans les deux régions auraient, selon les déclarations des IC, plus de 100 élèves par classe en moyenne.





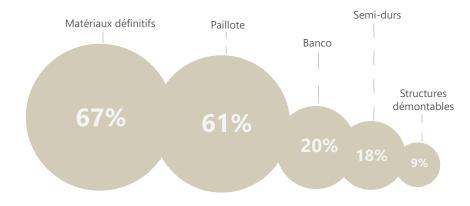
≈3-4

élèves assis en moyenne par tables bancs dans les établissements où leurs présences étaient signalés (n=155)

En ce qui concerne la fonctionnalité des salles de classe, environ 9 sur 10 classes étaient fonctionnelles (90%). Une proportion qui peut apparaitre très élevée dans ce contexte humanitaire et qui peut soulever des interrogations sur la compréhension, définition de la notion de fonctionnalité et le caractère déclaratif des informations fournies. Ces chiffres restent en cohérence avec les informations rapportées lors du JENA 2022² malgré la différente typologie des infrastructures évaluées (environ 98% des centres de regroupement évalués). Lorsque la non-fonctionnalité des salles de classe était mise en avant dans certains établissements, l'absence d'enseignants, le manque de moyen financier ou encore les dégradations, destructions liées aux inondations étaient énumérés comme les principales raisons explicatives. La présence de classes à l'air libre de manière régulière au cours de l'année était rapportée dans un nombre assez marginal d'école d'accueil évaluée (9 Tahoua, 2 Tillabéri).

% d'établissements par principales caractéristiques en matière de construction des salles de

(Ouestion à choix multiple)



% d'établissements ne disposant pas de clôture aux alentours



d'établissements bénéficiaient d'un accès à l'électricité dans la région de Tillabéri (contre 5% à Tahoua). Le raccordement au réseau national (NIGELEC) ou l'utilisation de panneaux photovoltaïques (énergie solaire) étaient les principaux moyens utilisés par ces écoles d'accueil.

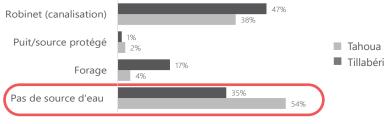
97% d'écoles d'accueil avaient des comités de gestion des activités scolaires

36% des écoles enquêtées dans la région de Tillabéri avaient en leur sein, une salle pour l'équipe de la direction (contre 16% à Tahoua). L'ensemble des établissements du secondaire dans les deux régions avait cette particularité. Dans les établissements où l'absence de salle pour l'équipe de direction était signalée, les rencontres de coordination, de gestion des activités scolaires avaient principalement lieu dans l'une des salles de classe de l'établissement (81%). Les comités de gestion qui impliquaient généralement les parents d'élèves, les responsables communautaires ou encore les autorités locales étaient actifs, mais avec des fréquences de rencontres très disparates et propres aux réalités locales de chaque établissement. L'organisation d'au moins une rencontre mensuelle était rapportée dans 44% de ces écoles d'accueil évaluées (30% des écoles évaluées entre 3 et 5 fois par an).



Infrastructures EHA

% d'établissements selon la principale source d'eau potable au sein de l'établissement

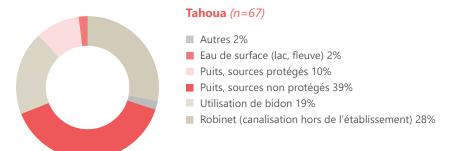


0% 10% 20% 30% 40% 50% 60%

Dans une grande proportion d'établissements évaluées (41%) dans les deux régions, l'eau potable était principalement accessible par l'intermédiaire d'un robinet présent au sein de l'école d'accueil selon les déclarations des IC. En ce qui concerne toujours l'accès à l'eau au sein des établissements, plusieurs IC interrogés notamment dans la région de Tillabéri (17%) déclaraient utilisé un forage au sein de l'école pour leur approvisionnement en eau de boisson. Ces sources d'eaux étaient généralement disponibles tout au long de l'année afin de garantir l'approvisionnement en eau lors de l'année scolaire.

L'absence d'un accès à l'eau potable au sein de l'établissement était rapportée dans 46% des écoles d'accueil dont plus de la moitié des infrastructures enquêtées dans la région de Tahoua (54%). Malgré une prédominance (n=37) pour l'utilisation de robinets, canaux de canalisation (à l'extérieur de l'établissement), les stratégies d'adaptation rapportée par les IC pour faire face à ce manque d'accès pouvaient être assez variaient selon les établissements et les régions. Le recours à des sources, puits non protégés ou aux eaux de surface (lac, rivière, etc.) était très fortement rapporté dans la région de Tahoua (n=27). Plusieurs IC de la même région (n=13) mentionnaient demander aux élèves de venir avec leur propre eau, d'utiliser leur propre bidon. Malgré cette situation et les questions qui pourraient être soulevées sur l'origine et la qualité de l'eau utilisée par les élèves dans ces zones, une assez faible proportion (14%) de l'ensemble des établissements utiliserait des méthodes de traitement de l'eau.

% d'établissements n'ayant pas de source d'eau au sein de l'établissement, par principale moyen d'approvisionnement

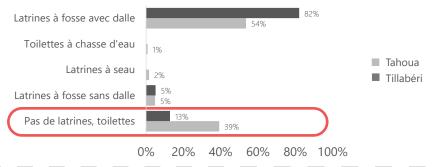


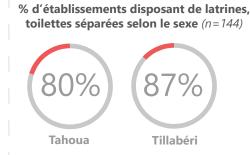


Latrines, toilettes

Eu égard aux pratiques en matière d'hygiènes et de défécation, l'absence de latrines, toilettes étaient signalées dans 39% des établissements de Tahoua (13% Tillabéri). La présence de latrines à fosse avec dalle était majoritairement rapportée dans les établissements enquêtées des deux régions, mais avec un accent plus prononcé (82%) dans la région de Tillabéri (54% à Tahoua). Une particularité qui était également commune aux 36 centres de regroupements évalués en 2022 dans le cadre du JENA². Le nombre de cabines, points de défécations construits (compartiments séparés par un ou plusieurs murs) à Tillabéri était en moyenne de 7 par établissement (4 dans la région de Tahoua) et à la quasi-totalité fonctionnelle (85%).

% d'établissements par type d'installations d'hygiènes (toilettes, latrines)









Un autre aspect évoqué lors de l'enquête était la distance entre les salles de classe et les latrines lorsque leurs présences étaient signalées. En ce sens, cette distance était généralement considérée par les IC comme acceptable (à proximité) du bâtiment principal (69%). Cependant, la distance était considérée comme « un peu éloigné » dans environ 23% des écoles d'accueil concernées avec une distance moyenne 75-80 mètres à parcourir pour les élèves. La prise en compte du paramètre de la distance et plus largement de l'emplacement parfois isolé des latrines est un aspect qui doit fait l'objet d'une attention particulière de la part des acteurs humanitaires, de l'éducation et de la protection de l'enfance. En effet, les latrines ou toilettes étaient considérées par les enfants notamment les filles comme des lieux « non surs » à cause des installations inadéquates (crainte de tomber dans la fosse), ou encore la peur d'y être agressé(e)s physiques ou sexuellement (groupe de discussion avec les enfants lors du JENA²)

Dans de la defecation à l'air enquêtées, la pratique de la défécation à l'air libre par les élèves ou les enseignants était mentionnée par l'IC au sein de l'établissement ou dans ses alentours. En terme absolu, cette situation était prédominante dans la région de Tahoua avec 60 établissements, où cette pratique était rapportée (contre 26 à Tillabéri). L'absence de latrines, toilettes également signalée dans des proportions assez importantes dans les établissements de cette région pourrait être un potentiel facteur explicatif.

% d'établissements n'ayant pas de poubelle ou d'espace aménagé de gestion des déchets



% d'établissements selon les principaux besoins pour améliorer l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement (Question à choix multiple)	Tahoua	Tillabéri
Construction, réhabilitation de points d'eaux	71%	69%
Construction, réhabilitation de latrines, toilettes	54%	56%
Distribution de kits EHA	64%	46%
Distribution de kits d'hygiène féminine pour les filles	13%	28%
Entretien et gestion des latrines, toilettes		23%
Entretien et gestion des points d'eaux	18%	22%

Cantines scolaires

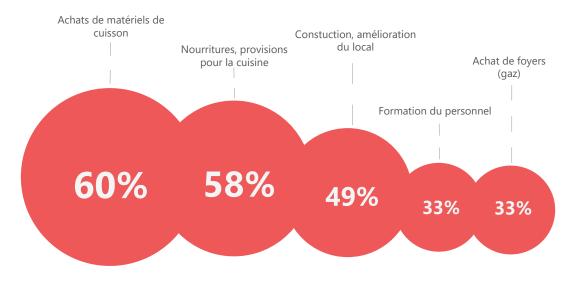
22%

des écoles d'accueil avait en leur sein une cantine scolaire (26% Tahoua, 15% Tillabéri). La très grande majorité d'entre elles (95%) était considéré comme fonctionnelle depuis le début de l'année scolaire.

Les ONG internationales ou encore les agences des Nations-Unies (par l'intermédiaire du programme alimentaire mondial) étaient les principaux fournisseurs de l'alimentation scolaire dans les deux régions (76%, soit 34 écoles d'accueil concernées) suivies du Ministère de l'Éducation nationale notamment dans la région de Tahoua (n=12). La participation des membres de la communauté dans l'alimentation scolaire était rapportée dans très peu d'établissements, seulement 3 écoles d'accueil dont 2 étaient situés dans la région de Tillabéri. Comme lors du JENA², il est revenu des discussions avec les acteurs de la protection de l'enfance, que la présence de cantines scolaires était un facteur d'attraction, un bouclier permettant notamment de lutter contre l'abandon scolaire des élèves.

% d'établissements selon les principaux besoins pour améliorer le fonctionnement de la cantine scolaire (n=45)

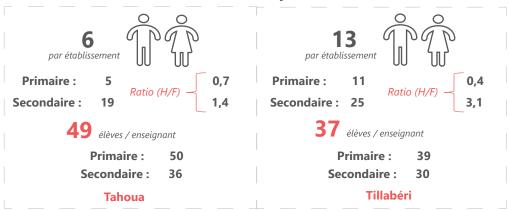
(Question à choix multiple)



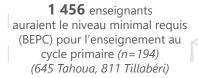


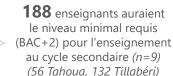


Nombre moyen



Une tendance à la surreprésentation des femmes dans l'enseignement primaire et des hommes au secondaire était également rapportée dans notre évaluation et avec un accent assez prononcé dans la région de Tillabéri. En ce qui concerne le niveau de qualification, la quasi-totalité (99%) des enseignants du primaire par établissement aurait, selon les responsables d'établissement, le niveau minimal d'éducation requis (BEPC) pour effectuer les enseignements dans les deux régions (97% Tahoua, 100% Tillabéri). Au secondaire, cette proportion d'enseignants ayant le niveau minimal (BAC+2) était de 91% (98% Tahoua, 88% Tillabéri).







La question de l'absentéisme de certains enseignants (en dehors des congés de maternité, paternité ou de maladie), parfois mis en avant pour expliquer le non-fonctionnement de certains établissements¹⁰ était rapporté dans seulement 5 écoles, majoritairement (4) dans la région de Tillabéri. Les raisons principales de cet absentéisme, selon les IC interrogés étaient la situation sécuritaire, les restrictions de déplacement notamment sur l'interdiction de circulation des motos ou encore le fait que les enseignants interviennent dans plusieurs établissements au même moment.

La présence dans le corps enseignant de plusieurs enseignants ayant la particularité d'appartenir à la communauté des PDI était rapportée dans seulement 4 écoles d'accueil, situées dans la région de Tillabéri. Au total, 7 enseignants (ou parents enseignants) déplacés, originaires des communes de Téra, Torodi ou encore Yayakalla, interviendraient ainsi dans ces établissements de manière volontaire afin de garantir la continuité de l'enseignement.



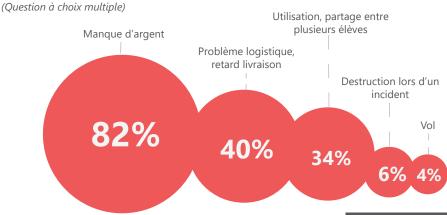
Enseignements et matériels

tion à choix multiple)			
Français	94%	Français	100%
Haussa	49%	Zerma	64%
Tamashe	k 6%	Haussa	11%

Au-delà du français qui était la principale langue d'enseignement dans la très grande majorité des écoles d'accueil évaluées dans les deux régions, l'usage de plusieurs langues locales, communément employées par les élèves faisait leurs interventions dans les salles de classe. Parmi celles-ci, on retrouvait assez largement le Haussa (n=70), le Zarma (n=52) ou encore le Tamashek (n=11), le fulfudé (Peulh) (n=7), l'arabe (n=8) de manière plus marginale selon les informations fournies par les responsables d'établissement.

En ce qui concerne l'environnement d'apprentissage, respectivement 15% (n=19) et 19% (n=15) des écoles d'accueil évaluées dans les régions de Tahoua et Tillabéri ne possédaient pas de matériel pédagogique en quantité suffisante. Au sein de ces écoles, les manuels scolaires (82%) étaient les principaux matériels manquants notamment ceux dédiés à la grammaire, la lecture ou encore les mathématiques. Parmi les autres matériels indisponibles dans ces établissements, on retrouvait les tables-bancs (47%), les cahiers (40%) et le matériel d'écriture comme les stylos, crayons (32%). Dans 82% des cas, le manque d'argent de l'école ou des élèves était indexé comme la principale raison explicative à cette situation.

% d'établissements par principales raisons explicatives de l'insuffisance du matériel pédagogique au sein de l'établissement (n=34)





82%

des écoles d'accueil avaient bénéficié d'un soutien en matériel pédagogique, de classe lors de l'année scolaire en cours (85% Tahoua, 78% Tillabéri) % d'établissements par principaux types de soutien reçu (n=167)

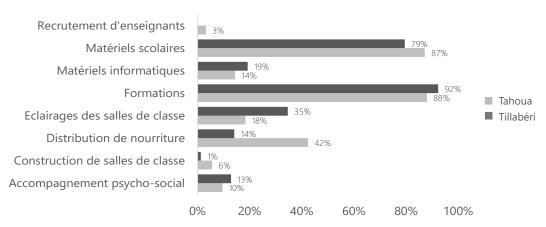
(Question à choix multiple)

Cahiers 84% Stylos, crayons 71% Manuels scolaires 63% Ardoises 18%

De manière plus générale, les IC ont très largement fait savoir que les enseignants avaient des besoins en matière de formations. Une nécessité déjà mise en lumière lors du JENA 2 . Les formations souhaitées étaient principalement en lien avec les méthodes pédagogiques (95% des établissements enquêtés), la gestion des situations d'urgence en milieu scolaire (49%), le soutien psychosocial et l'identification des cas d'abus chez les enfants (33%) ou encore la gestion du handicap en milieu scolaire (27%). Plus spécifiquement à la région de Tahoua, des besoins en formation sur les langues d'enseignements (sans mention particulière) ont été rapportés dans 22% des écoles (n=24). La demande en matériel scolaire était également très prépondérante parmi les réponses fournies par les IC dans les deux régions (84%).

% d'établissements selon les principaux besoins pour assurer le bon fonctionnement éducatif de la structure

(Question à choix multiple)



Les problématiques d'accès à l'électricité et d'éclairage des salles de classe ont également été mentionnées par les IC avec un accent plus prononcé pour les établissements de la région de Tillabéri (35%). La distribution de nourriture¹¹ a été énoncée dans environ 42% des écoles d'accueil évaluées dans la région de Tahoua.

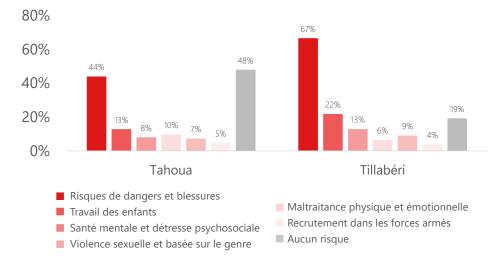
Par l'intermédiaire de leurs IC, c'est respectivement 4 et 7 écoles d'accueil (dans la région de Tahoua) qui ont mis en avant « le recrutement d'enseignants » ou la construction de salles de classe en tant que besoins prioritaires. Un aspect qui peut apparaitre assez étonnant quand on sait que l'insuffisance, l'absence des enseignants ou encore les faibles capacités, le manque de salles de classe était précédemment énoncé par un grand nombre de responsables des établissements comme les principaux motifs de l'incapacité d'inscrire certains enfants au sein des écoles.



Protection de l'enfance

% d'établissements par principaux risques de protection auxquels les enfants font face en lien avec leur fréquentation scolaire (à l'école, sur le chemin de l'école, au sein de la communauté)

(Question à choix multiple)



Dans le contexte de ces deux régions, les risques de dangers et blessures, le travail des enfants ou la détresse psychologique (santé mentale) étaient les principaux risques cités, aussi bien lors des enquêtes-écoles que par les acteurs de la protection de l'enfance interrogés. Les violences, agressions sexuelles étaient considérées par les intervenants dans ce domaine comme l'un des risques les plus difficiles à identifier, car les enfants, en particulier les filles, ont du mal à dénoncer leurs agresseurs qui sont parfois des proches et subissant parfois des menaces de ces derniers. Ces formes de violence sont également un sujet tabou et les parents préfèrent cacher les agressions pour préserver la réputation de leur famille et de leur fille au sein de la communauté.

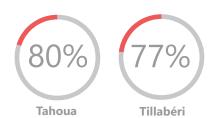
« Parmi les risques les plus difficiles à identifier, c'est l'agression sexuelle parce que les enfants notamment les filles n'arrivent pas à dénoncer ce qui s'est passé parce que l'agresseur est là avec elles et ils les menacent. C'est pourquoi les filles rencontrent des difficultés à divulguer cette violence. » - (Extrait d'un entretien avec un travailleur social. Tahoua).

Les risques d'exposition des enfants sur le chemin de l'école sont intrinsèquement liés à l'emplacement des écoles selon certains IC de la protection de l'enfance interrogée. Si l'école est éloignée de la ville (ou du chef-lieu), les enfants sont plus exposés aux agressions et aux enlèvements. Cependant, si l'école est située dans un espace sécurisé, les risques sont moindres. Les stratégies mobilisées par les enfants face à ces risques de protection, qui arrive très souvent sur le chemin de l'école, sont le déplacement en groupe et l'accompagnement des parents ou des enseignants. Les enfants dont les lieux d'habitations sont éloignés de l'école se font généralement accompagner d'une personne considérée comme « digne de confiance» par les parents ou la communauté.

Pour répertorier ces cas de protection, il existait au sein de respectivement 49% et 77% des écoles d'accueil évaluées à Tahoua et Tillabéri, des mécanismes de retour d'information pour les enfants et les parents d'élèves. Au sein de ces écoles, les mécanismes les plus fréquemment rapportés étaient le référencement à l'enseignant et les réunions individuelles avec les parents.

Dans 36 6 des écoles d'accueil situées dans la région de Tillabéri, les ICs ont rapporté qu'au moins un élève avait montré des signes de traumatisme ou de souffrance psychosociale au cours des trois derniers mois (14% Tahoua). Les mauvais souvenirs, le manque de nourriture, les attaques, la séparation ou l'existence de tensions au sein de la famille étaient les principales raisons de ces traumatismes et souffrance psychosociale mentionnées par les ICs.

% d'établissements ayant des programmes de sensibilisation auprès des élèves

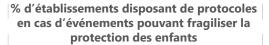


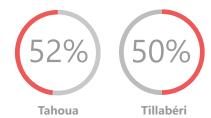
% d'établissements par principaux sujets abordés (n=160)

(Question à choix multiple)

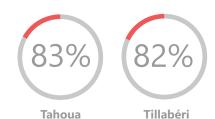
1. Risques de dangers et blessures	69 %
2. Maltraitance physique et émotionnelle	28%
3. Violence sexuelle (VBG)	24%
4. Santé mentale	24%
5. Recrutement dans les groupes, forces armés	11%







% d'établissements ayant formé le personnel et les enseignants aux protocoles de sécurité au cours de l'année scolaire (n=104)



Au-delà de l'existence de ces protocoles de sécurité (plans de préparation et de réponses en cas d'incidents ou d'attaques), la gestion des cas de protection de l'enfance serait assurée par des centres psychosociaux et des organisations partenaires. Selon les acteurs de la protection, les responsables d'établissements et les membres des comités effectuent des campagnes de sensibilisations régulières au niveau des villages. Les méthodes traditionnelles comme le porte-à-porte, les messages à la radio, les séances de dialogue communautaire ou les caravanes sont employées.

Les comités de protection au niveau communautaire ont des plans d'action développés avec le soutien des ONG pour informer les communautés sur les risques de protection afin d'avoir une pleine implication notamment celle des parents d'élèves. Toujours selon les IC de la protection de l'enfance interrogés, les autorités locales (préfets, maires, inspecteurs et conseillers pédagogiques) ont été formées à l'identification des cas de protection. Dans certaines communautés, les ONG partenaires en collaboration avec les directions régionales et départementales de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant ont mis sur pied, formé des comités de protection et des parlements d'enfants.

Conclusion

L'évaluation sur la situation des écoles d'accueil vient, comme cela a été recommandé, donner un aperçu général et faire une mise à jour des derniers résultats du JENA de 2022. Réalisé dans le cadre du HSM, le focus a été fait sur les établissements identifiés dans les régions de Tahoua et de Tillabéri (nos deux régions d'intérêt) avec l'aide des DRENs. La typologie et le nombre d'écoles évaluées étaient assez différents entre cette enquête (203) et celle du JENA (36).

L'une des principales nouveautés concerne la situation en matière d'accès aux services EHA que l'on pourrait caractériser d'inquiétante dans la région de Tahoua. Un autre point d'attention soulevé par l'enquête-école concerne la participation des élèves déplacés et de leurs familles respectives au paiement des frais de COGES dans un très grand nombre d'établissements des deux régions. La mise en place d'un cadre de concertation entre les différents acteurs de l'éducation (ministère, autorités locales et partenaires) devrait permettre de clarifier les positions et de créer les synergies nécessaires pouvant permettre de limiter la vulnérabilité de ces groupes de population face à cette pratique. La problématique de la protection de l'enfance était principalement caractérisée par les risques de danger et de blessures auxquels seraient exposés les enfants. Le très fort signalement de cette catégorie de risque et la mention d'une « absence de risque de protection » notamment dans la région de Tahoua font encore une fois écho aux résultats obtenus lors du JENA. Les discussions formelles (lors de cette évaluation) ou informelles avec d'autres acteurs du domaine de responsabilité de la protection de l'enfance laissent apparaître que la prévalence de certains autres risques est sous-estimée. Le caractère sensible de certains risques et accusations pourrait malheureusement encourager la dissimulation de cas existants par la communauté. Une autre piste d'explication qu'il serait nécessaire de creuser est en lien avec la formation et la compréhension des enseignants de ces questions de protection de l'enfance.

L'élaboration de recommandations par le cluster Éducation et le domaine de responsabilité de la protection de l'enfance à l'égard du ministère de l'Éducation nationale et des acteurs humanitaires devraient permettre d'adresser les différentes problématiques identifiées. À la lumière de nos résultats, il serait également intéressant de questionner l'évolution de ces problématiques dans les deux autres régions d'urgences que sont Diffa et Maradi.



Limites méthodologiques

Ce rapport donne un aperçu des caractéristiques d'établissements scolaires accueillant des populations déplacées (PDI et/ou réfugiés) dans les régions de Tahoua et Tillabéri. En raison des difficultés et contraintes sécuritaires en matière d'accès à certaines zones, le choix des établissements évalués s'est fait sur la base de l'annuaire à la disposition des DRENs et de la disponibilité de l'ensemble des IC contactés à participer à l'enquête. Pour ce fait et en raison de l'absence de méthodologies d'échantillonnages employées, **les données mises en avant ne doivent pas être considérées comme représentatives** malgré la couverture très importante (respectivement 92% et 79% de l'ensemble des écoles répertoriées par les DRENs de Tahoua et Tillabéri).

La quasi-totalité de nos entretiens (93%) a été réalisée à distance, via appel téléphonique avec les responsables ou le personnel des établissements. En ce sens, les possibles biais ou mauvaises interprétations des questions, l'absence de vérification des informations fournies sont, malgré les efforts des équipes et enquêteurs, à considérer dans la compréhension et l'interprétation de ces résultats.

Notes de bas de pages

PAGE 1

- ¹Cluster Education (2024). Ecoles fermées, Avril 2024, Niger
- ² Cluster Global Education (2022). Evaluation conjointe des besoins Éducation et Protection de l'enfance dans les centres de regroupement au Niger, Niger
- ³ REACH (2023). Termes de référence Suivi humanitaire multisectoriel (HSM) dans la zone frontalière entre le Niger, le Mali et le Burkina Faso, Niger, Mars 2023

PAGE 4

⁴UNHCR (2024). Niger: Personnes relevant de la compétence du HCR, Niger, Mai 2024

PAGE 5

- ⁵ Dans le cadre de cette évaluation, le handicap était définit comme le fait d'avoir beaucoup de difficultés ou de ne pas pouvoir exercer les activité suivantes : difficulté à voir, même en portant des lunettes, difficulté à entendre, même si l'on utilise un appareil auditif, difficulté à marcher ou à monter des marches, difficulté à se souvenir ou à se concentrer, difficulté à communiquer dans sa langue habituelle, par exemple à comprendre ou à se faire comprendre
- ⁶UNICEF (2022). En quête d'une éducation pour tous en Afrique de l'Ouest et du Centre, que nous disent les données sur les enfants en situation de handicap ?, Niger
- ⁷ 1\$ = 606,53 XOF (BCEAO, Taux de change au 30 mai 2024)
- ⁸ REACH (2023). MSNA 2023 (Base de données), Niger, Novembre 2023

PAGE 7

⁹ Dans le cadre de cette évaluation, fonctionnel = utilisable pour les cours

PAGE 10

10 REACH (2024). Evaluation de la situation humanitaire dans la zone des trois frontières, Niger, Mai 2024

PAGE 11

¹¹ Aucune précision n'a été faite sur la nature de cette distribution de nourriture (aide humanitaire ou cantine scolaire locale)

PAGE 12

¹² Action menée par les acteurs de l'éducation (enseignants, Ministère, partenaires) dans le but de les informer, de leur faire prendre conscience d'un sujet spécifique et d'aider au changement des comportements

FINANCÉE PAR:



AVEC LE SOUTIEN DE:









À PROPOS DE REACH

REACH Initiative facilite l'élaboration d'outils et de produits d'information visant à renforcer les capacités des acteurs humanitaires à prendre des décisions informées lors de situations d'urgence, de redressement et de développement. REACH est une initiative conjointe d'IMPACT Initiatives, d'ACTED et de UNITAR-UNOSAT. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet: www.reach-initiative.org

